

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 19 DECEMBRE 2024

N° 43

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2024.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre 2024, à 19h30, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARTE Claude adjoints.

Mmes ECOCHARD Laurence, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BRANCHE Pascal, THEVENARD Sébastien, BERTEAUX Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, JARNET Ludovic.

Excusés : Mmes BAILLY Delphine, NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, Mr DUSSURGET Jean.
Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M THEVENARD Sébastien.
Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald.
M DUSSURGET Jean a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme PONCETY Claire.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Accueil et installation des nouveaux membres du conseil d'enfants

Le conseil municipal des enfants, élu au mois d'octobre a été officiellement installé jeudi 19 décembre. Il a été présenté aux membres du conseil municipal.

Chaque jeune élu a pu se présenter, et faire part de sa motivation et de ses souhaits pour l'année à venir. Outre les activités locales, le CME travaillera sur le département de l'Ain.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Conseil Communautaire du 9 décembre

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal du dernier conseil communautaire du 09 décembre. L'ordre du jour portait en partie sur l'impact de la loi de finances 2025 avec le possible versement d'une contribution au rééquilibrage des comptes de l'Etat.

Un plan d'économies sera réalisé en fonctionnement et des projets seront revus en investissement.

1.2. Schéma VTT de l'agglomération

Le schéma de VTT mis en place par Grand Bourg agglomération est présenté par Monsieur Sébastien Calland chargé de mission tourisme à Grand Bourg et Monsieur Cédric Chaveyriat président de Ceyzériat Revermont VTT.

Concernant la partie sud Revermont, trois points de départ sont répertoriés : Ceyzériat (Place de la mairie), Cize et l'île Chambod.

Quinze boucles sont proposées qui représentent environ 700km sur le territoire du Revermont. Sur le sud du Revermont le projet a été mené en partenariat avec le club de VTT de Ceyzériat. Le président du club de Ceyzériat a indiqué la préférence de son association pour le positionnement de la base près de la mairie, et non sur le site de Domagne.

1.3. Vente des locaux de la Panouille (délibération N° 2024-89)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire du local commercial situé sur la parcelle cadastrée AL 864 d'une superficie de 356 m², place Emile Bouvard.

Actuellement le local commercial est loué à la SARL « La Panouille » et est composé d'un magasin de vente directe de produits fermiers d'une surface d'environ 225m² (dont un point de vente, des locaux techniques et des annexes).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition a été faite par les co-gérants de l'entreprise « La Panouille » représentés par Messieurs Guillard, Dilas et Churlet, afin d'acquérir le local commercial.

Au vu de l'estimation du service des Domaines en date du 10/09/2024, une proposition a été faite au prix de 280 000€ HT. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de céder à l'entreprise « La Panouille » ou toute autre personne pouvant se substituer, le local commercial situé sur la parcelle AL 864 de 365m².

-Décide de fixer le prix à 280 000€ HT.

1.4. Participation aux frais de mise aux normes de la structure du bâtiment Peloux. (délibération N° 2024-87)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations portant sur la cession du tènement « Le Peloux » au profit de la société IMOES.

Suite au dépôt du permis de construire par la société IMOES pour restructuration du bâtiment Peloux en plusieurs logements, une étude de la structure a été sollicitée auprès de la société BETEC.

Le retour de faisabilité de BETEC, fait état de travaux supplémentaires, portant entre autres sur le renforcement des fondations, sur la capacité portant de la charpente.

Le coût des travaux est estimé à 124 085€HT

Compte tenu que ces travaux n'avaient pas été prévu lors des négociations entre l'acquéreur et la commune, et que ces frais auraient été supporté par la commune, Monsieur le maire, propose au conseil municipal de prendre en charge une partie des travaux supplémentaires pour un montant forfaitaire de 60 000€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la participation financière de la commune aux frais de renforcement de la structure du bâtiment Peloux pour un montant forfaitaire de 60 000€ HT.

1.5. Tableau des emplois permanents au 01/01/2025 (délibération N° 2024-86)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une proposition de promotion interne d'un agent au grade de rédacteur territorial, le centre de gestion a en date du 29 novembre 2024 a procédé à son inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Monsieur le maire propose donc de modifier le tableau des emplois permanents et de créer un poste à temps complet de rédacteur territorial à compter du 01 janvier 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents de la commune, à compter du 1er janvier 2025.

II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)

2.1 Décision modificative : ajustement des crédits (délibération N°2024-90)

Le conseil municipal adopte la décision modificative autorisant l'ouverture de crédits pour le compte 1641 dont les crédits sont insuffisants.

III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)

3.1 Convention de prestation de services (assainissement) avec la Communauté d'agglomération. (délibération N°2024-88)

Depuis le 1er janvier 2019, la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire.

Le transfert de ces compétences, auparavant exercées de manière différenciée, notamment par les communes, a impliqué d'assurer une continuité et la sécurité du service public. Afin de donner le temps nécessaire à la communauté d'agglomération de mettre en place, au sein des territoires exploités en régie, une organisation intégrée et opérationnelle, il a été convenu que cette dernière puisse s'appuyer sur les services techniques communaux, lesquels sont à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité du service.

Les communes concernées sont ainsi amenées à effectuer des prestations de services auprès de la communauté d'agglomération, en mobilisant les compétences techniques et de proximité qu'elles exerçaient préalablement au transfert de compétences.

Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, la communauté d'agglomération et les communes peuvent recourir à l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel permet de confier par convention «la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres ». En ce qui concerne la commune de Ceyzériat, la convention a été passée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée de trois ans. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Les prestations assurées s'appuient notamment sur du personnel et des moyens matériels communaux. La commune demeure employeur du personnel mobilisé.

La valorisation des prestations est assise sur le temps passé par le personnel communal pour les réaliser, intégrant le salaire chargé, le matériel, les équipements et sujétions diverses.

La commune a été consultée par la communauté d'agglomération afin de connaître son souhait de reconduire ou non le dispositif pour la période 2024 – 2026.

Comme pour la convention initiale, il est proposé d'établir la nouvelle convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.

Certaines dispositions rédactionnelles ont été actualisées et retravaillées à l'aune de l'expérience acquise depuis 2019, mais les bases de la convention restent identiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la nouvelle convention de prestation de services entre la commune et la communauté d'agglomération, pour l'exploitation courante des ouvrages des services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaine
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

3.2 Projet de réaménagement de l'avenue du Revermont et de ses abords : 1^{ère} réunion de chantier

Les travaux de l'avenue du Revermont et des places de Domagne et du cimetière vont démarrer le 13/01/2025.

Des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable débiteront du chemin de la Bartelière jusqu'au chemin des Rippes. Démarrage des travaux le 20/01 jusqu'au 03/03.

A partir du 3 février, un alternat sera mis en place sur le pont de l'autoroute pendant 6 mois pour les travaux de la voie verte.

La commission propose de travailler sur un nouveau projet concernant le rond-point de Domagne. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la restructuration du rond-point et au déplacement du pressoir sur un autre lieu à définir.

V – Vie scolaire et périscolaire (C TRENTESAUX)

5.1 RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Madame Trentesaux fait le point sur la réunion avec le RASED.

Une proposition a été faite par la commune de Villereversure, aux communes du secteur scolaire du Revermont dont Ceyzériat de mettre en place sur Villereversure, une antenne du RASED pour accueillir les enfants en difficulté avec une psychologue.

Une participation financière est demandée aux communes du secteur concerné, pour couvrir les dépenses liées à l'installation, celles liées aux besoins matériels et les charges de fonctionnement de ces nouveaux locaux à hauteur de 1€ par élève.

Monsieur le Maire a répondu que la commune de Ceyzériat ne souhaitait pas être associée au projet sur Villereversure pour les raisons suivantes :

La commune de Ceyzériat, dans le cadre de la création de ses locaux scolaires, a été invitée en son temps par les services de la direction des services académiques à créer des locaux spécialement dédiés au sein de son établissement pour le RASED.

De fait, l'école dispose déjà d'un local spécifique, qui est entièrement équipé, éclairé, chauffé, et connecté comme il se doit au réseau téléphonique.

Il dispose aussi d'un équipement informatique; l'ensemble pouvant être mis gratuitement à disposition non seulement des élèves et familles de Ceyzériat, mais également de celles et ceux des communes du périmètre concerné. Dès lors, cette nouvelle demande, non concertée, et qui vise à recréer une structure qui a été déjà financée une première fois, n'est pas compréhensive.

Il ne s'agit pas de faire de Ceyzériat un pôle incontournable, mais simplement être comptable des dépenses publiques, source des préoccupations de chacune des communes.

Il est rappelé également que s'agissant des efforts d'inclusion en milieu scolaire, la commune accueille les enfants en situation d'handicap sur le temps méridien et le temps périscolaire, et qu'elle est dans l'attente des prises en charge financières promises par l'Etat pour l'accompagnement des élèves concernés.

5.2 Vie scolaire

Madame Trentesaux fait un point sur les évènements scolaires :

Téléthon : Les enseignants et les enfants de l'école primaire ont organisé pour le téléthon une manifestation qui a très bien fonctionné et rapporté 700€ de bénéfice reversé au téléthon.

Marché de Noël du 06 décembre : vif succès du marché de Noël organisé par le sou des écoles avec la présence de plus de 30 exposants.

La fontaine de l'école primaire va être changée par la mise en place de deux lavabos pour un coût de 4800€.

Les aires de jeux ont toutes été vérifiées par le bureau de contrôle et des pièces ont été changées pour un montant de 4729€.

Le projet de restructuration de la cour maternelle est en cours. La commission scolaire s'est rendue à Etrez pour voir la réalisation de la renaturation de leur cour d'école.

VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)

6.1 Assemblée générale du cyclo-club du 08/11/2024

Pour la saison 2023-2024, le club compte 30 licenciés : 19 hommes et 11 femmes et 36 adhérents : 21 hommes et 15 femmes.

Il est à déplorer 4 accidents sur la saison : 1 sur crevaison, 2 sur des chantiers et 1 rencontre avec un Blaireau. Les sorties sont les mardis, jeudis, samedi. 86 514 kms ont été fait sur l'année par 24 licenciés

Les licenciés ont participé à 14 rallyes. Séjour à Naussac du 1er juin au 8 juin Semaine fédérale à Roanne

Rallye de Grande Margot 2024 : Le beau temps n'était pas au rendez-vous. 112 inscrits, 26 clubs présents, 20 bénévoles. 74 participants ont fait les 82 kms

Bilan financier : Déficit de 730 euros sur l'exercice mais la situation reste saine avec 3 257,01€ Sur le livret et un Compte courant à 494,52€.

Projet 2024-2025 : Organisation d'une sortie culturelle à Lyon à vélo, un Séjour à Gréoux les bains et le Séminaire fédéral

L'adhésion reste à 15 euros la licence fédérale à 30 euros, assurance 24,5€ soit 69,5 euros

6.2 Assemblée générale du foyer de l'Amitié du 14/11/2024

75 adhérents. Le foyer, c'est des rencontres : le lundi, pour tricots, couture, le jeudi pour les jeux, le jeudi matin pour la marche et un lundi par mois un atelier de Bavardages et écritures. La commune est remerciée pour la mise à disposition de salle Firmin Bouvard.

Rapport d'activités :

-Un loto pour le téléthon a permis de faire un don de 180€.

-Le traditionnel repas de Noël

-Une confection du civier vendu pour l'opération portes ouvertes.

-Voyage annuel du foyer en Isère, le pays des noix à VINAY. Visite du grand séchoir à noix de Vinay, suivi d'une croisière sur la Sone à bord d'un bateau à roue.

Bilan financier

Résultat positif de 1211,57 euros avec des fonds disponibles s'élevant à 7 349,32 euros

6.3 Assemblée générale de Sport Nat 01 du 29/11/2024

Evolution du nombre d'adhérents.

Janvier 2023 : 15 membres. Janvier 2024 : 22 membres. Novembre 2024 : 38 membres.

14 Nouveaux adhérents en 2024 : Trois nouveaux membres potentiels sont attendus dans les semaines à venir.

Présences courses 2024.

10 km de Saint Just, La trace des maquisards (14 présents), trail de Pérouges, trail des chamois Coligny, Chatillon en Michaille, Annecy, Veyziat, Journans (12 présents), Vaux en Bugey, Saint Paul les Romans, Saint Briec, Chatillon sur Chalaronne, Douvres, Lhuis, Saint Martin d'Ardèche (25 présents, 12 coureurs), Saint Jean sur Reyssouze, triathlon de Bourg, Saint Denis en Bugey, XT01, Ultra marin, Raid féminin, 12 heures de Suchaux, Courchevel, Ainbattable Péronnas (12 présents), Attignat, Saint Sorlin en Bugey, Jasseron (15 présents), Seillon, Oyonnax (12 présents), Léaz, Marseille Cassis, Saint Offenge, Poncin.

Week-end Ardèche 2024 : week-end en famille avec départ de courses de différents niveaux

Maillots de l'association : chaque membre possède un maillot de l'association

Communications :

Nouvelle page Facebook, créée en septembre 2023, 559 suiveurs à ce jour.

Nouvelle page Instagram, créée en janvier 2024, 164 followers à ce jour.

Nouveau site web dédié à la course les 12 heures de Ceyzériat.

Forum des associations Revonnas : (Ceyzériat en 2025/chacun peut venir représenter SN01)

Compte-rendu 12 h de Ceyzériat 2024.

Origine du projet : recréer un événement qui reflète l'identité de l'association et différent de ce qui existe déjà dans la région.

Bilan sportif : Nombre de participants (94 solos/11 duos/12 trios), Retours course très positifs, voire élogieux... (coureurs, riverains, municipalité...). Nombre et engagement des bénévoles très satisfaisants. (Du vendredi 27 juin au dimanche 30 juin). Un chèque 500.00€ a été remis à l'association Enfant'Ain.

Bilan financier positif.

L'objectif est de pérenniser l'événement et la nécessité d'obtenir le soutien de nombreux partenaires. En ce sens, le format de la course impose un nombre de coureurs limité et seuls les frais d'engagement des coureurs ne suffisent pas pour atteindre les objectifs qualitatifs.

Les partenaires 2024 :

Mairie de Ceyzériat, Grand Bourg Agglomération, Ceyzé Optic, Biscuits Bouvard, la panouille, very thé, boucherie Fargue, Curt motos, Contrôle technique Ceyzériat, ERM auto, Secca, Ombré fenêtres, Agence Delers et associés, Restaurant à la maison, U express, Revermont immobilier, Domaine de la Bélière, Axefi, MSP, Running set, MSP, Opel Fiat Péronnas, Bourg menuiseries, Maisons Primo, brasserie Saint Clair, Trip tribu.

Un dépliant à destination des partenaires est proposé à tous les membres qui souhaitent s'investir dans la recherche de nouveaux partenaires pour l'édition 2025.

Remerciements à tous les partenaires,

Edition 2025.

L'ouverture des inscriptions est prévue le 1er janvier 2025. Le nombre de participants est fixé à 120 solos, 20 duos et 20 trios. La participation de l'Union Musicale de Ceyzériat est en discussion pour l'édition 2025. (Animation sur le site de départ et aussi au hameau du mont July)

Projets 2025 :

Un 2ème entraînement en semaine est-il souhaité ? L'assemblée est partagée sur ce point. L'idée pourra être rediscutée.

Propositions d'organiser une course d'orientation pour les membres de l'association en début d'année 2025 :

Projet weekend 2025, les critères sont rappelés : différentes distances pour satisfaire tous les coureurs, site intéressant et consensuel afin de satisfaire les accompagnateurs. (Conjoints et enfants)

Budget & Cotisations. 20 € / adhérent. 35 € / maillot.

Bureau 2025

Président : Arnaud MARCHE. Vice-Président : Régis BREVET. Trésorier : Simon ROBELIN.
Secrétaire : Carole JOSSERAND. Secrétaire adjoint : Steven OLIVIER.

VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I.FRANCK)

7.1 Commission culture du 11/12

La Commission s'est retrouvée le 10/12/2024 dans un moment de convivialité pour préparer les vœux 2025. Ils auront lieu le vendredi 03 janvier à 18h30 au centre festif. C'est un moment important d'échanges avec les habitants. Plusieurs personnes ou associations seront mises à l'honneur comme SPORT NAT 01 pour son organisation très réussie des 12 h de Ceyzériat ou M. Jean Louis GUYOT Président de l'ADMR durant de très nombreuses années.

Le verre de l'amitié et de la nouvelle année viendra clôturer la soirée avec la traditionnelle brioche des rois.

7.2 Assemblée générale de l'Union musicale du 22/11/2024

L'association a retracé une année remplie d'évènements et de projets enrichissants leur permettant de progresser avec notamment le concert avec Noir Houblon et le concert et travail musical avec le SKOKIAAN BAND. Une nouvelle façon de jouer en oubliant la partition, un challenge parfois difficile mais qui visiblement à apporter beaucoup de satisfaction aux membres de l'Union Musicale qui compte 3 nouveaux musiciens.

Malgré de nombreuses prestations musicales et animations comme le 13 juillet et le loto, l'association doit se rendre compte qu'il est parfois difficile d'allier plaisir et finances. Le projet SKOKIAAN a lourdement pesé sur les finances ainsi que la baisse de fréquentation du loto.

Le total des dépenses pour l'année 2023/2024 est de 27 034 € pour un total de recettes de 21 738 €, soit un déficit de 5296 €. Cette perte ne met cependant pas l'association en difficulté puisqu'elle a une réserve encore importante sur son livret lui permettant de couvrir largement ce déficit. Le projet SKOKIAAN est un investissement à long terme.

L'Union Musicale construit également sa communication avec une présence sur FACEBOOK et INSTAGRAM. Une réflexion est engagée sur un nouveau logo avec pourquoi pas un appel à projet

En 2025 l'UMC proposera une soirée dansante année 80 en avril, un projet musical avec les « Charentaises de luxe » avec l'école de Musique et l'Harmonie de Villereversure pour le 20^{ème} anniversaire de l'Ecole de Musique de la Vallière et des concerts de quartier

Enfin, 2025 sera également le lancement de l'organisation du festival de Musique qui aura lieu le 05/07/2026 à CEYZERIAT

Au nom conseil municipal, Madame Franck remercie l'Union Musicale pour ses participations aux commémorations toujours très appréciées du public et pour l'organisation de la soirée du 13/07/2024.

Nous aurons le plaisir de les retrouver lors du concert de Noël ce vendredi 20/12/2024 à partir de 20H au centre festif ainsi qu'à l'ouverture de la Cérémonie des Vœux de la Municipalité.

7.3 Assemblée générale de la Maison de la Musique

L'assemblée Générale a débuté par les remerciements de l'association aux communes, à Grand Bourg Agglomération, au département de l'Ain ainsi qu'aux professeurs, parents bénévoles qui permettent à l'Ecole de Musique de proposer l'accès à l'enseignement musical aux plus grands nombres avec des tarifs accessibles.

L'association compte 150 élèves répartis sur 23 communes. L'effectif est stable pour 2023/2024 et un renouvellement constant. Ceyzériat et Revonnas étant les communes avec le plus d'élèves. Plus de 10 enseignements en instruments et chants sont proposés en cours. Afin de permettre à chacun de découvrir l'enseignement musical, l'association rappelle qu'elle propose des ¼ d'heures gratuit en instrument ainsi que l'Audition de Noël ouverte à tous (adhérents ou non)

La Maison de la musique a participé à 20 événements lors de la saison 2023/2024 sur le Territoire de Grand Bourg Agglomération avec un très beau concert au centre festif le 07/06 avec le TRIBUTE « Véronique Sanson » Un vrai succès.

La Maison de la Musique intervient également dans les écoles de l'ancienne Communauté de Communes de la Vallière dont Ceyzériat. C'est une partie importante de l'activité puisque 913 élèves bénéficient de cette activité scolaire selon le choix des communes. La prestation est financée par le Sou des écoles sur la Commune de St Just.

Le bilan financier fait apparaître une perte de 960€ résultat de 181 366 € de charges (dont + 90% des charges de personnel) et 181 366 € de recettes.

Le bilan prévisionnel reste difficile à prévoir vis-à-vis des restrictions budgétaires annoncées et l'incertitude de la continuité des subventions perçues.

Cependant l'Ecole de Musique prépare une nouvelle année avec de nombreuses prestations dont la prestation « Les Charentaises de Luxe » en partenariat avec l'union musicale pour proposer une déambulation musicale le vendredi 14/06 pour les 20 ans de l'Ecole de Musique. Le conseil municipal souhaite un bel anniversaire à la maison de la musique.

VIII – Questions diverses

Prochain conseil municipal

Le jeudi 30 janvier 2025 à 20h00.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,